

Communiqué de l'APCMA

29 mars 2017

■ Examen des taxis et des VTC : les chambres de métiers et de l'artisanat demandent à l'Etat de tenir ses engagements

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est prêt à accueillir les futurs candidats à l'examen commun des taxis et des VTC. Il confirme sa capacité d'assumer cette charge d'organisation qui lui demandera une très forte mobilisation de moyens humains et financiers.

Toutefois, devant les reports répétés des dates d'examen liés au report de la publication des textes réglementaires, Bernard Stalter, président de l'APCMA, précise que la première session d'examen prévue au 25 avril ne pourra se tenir qu'à la seule condition que les décrets et arrêtés attendus soient publiés avant le 4 avril.

Si cette date est respectée, afin de répondre aux nombreux candidats qui attendent de pouvoir enfin exercer leur métier et de préserver la qualité de l'examen, cette première session sera mise en place par région sur la base d'un maximum de deux mille premiers inscrits, entre le 4 et le 12 avril. Dans cette situation, tous les efforts nécessaires seront faits par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat pour assurer un service de qualité.

Dans le cas d'une publication des textes réglementaires au-delà du 4 avril, un nouveau report d'un mois de la première session d'examen sera indispensable et inévitable.

Contact presse

Murielle Pennetier - 01 44 43 10 44 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr